

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 330

7 février 2012

SOMMAIRE

Blamar S.A.	15794	Centex Immo S.A.	15822
Blue Ringed S.à r.l.	15794	Centramat	15823
Böhrs + Böhrs Invest S.A.	15804	Ceris Commerz Consult S.A.	15823
Brasserie 1900 S.à r.l.	15802	Ceris Commerz Consult S.A.	15823
Brasserie 1900 S.à r.l.	15802	Chotebor Holdings S.à r.l.	15804
Brasserie L'Empire S. à r.l.	15794	Cialux S.à r.l.	15823
Briarius S.à r.l.	15802	Cima Claddings S.A.	15824
BROADWAY PROPERTIES Partnership,		CIM Advisory S.A.	15823
S.e.c.s.	15803	Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A.	
Broadway Properties Sàrl	15803	15805
BTG Concept S.A.	15803	Co&Co Services S.à r.l.	15805
Bureau Comptable Jans S.à r.l.	15803	Color Code Companies	15839
Bureau Kramp	15804	Comod	15839
Cad Concepts International S.A.	15818	Compagnie Luxembourgeoise de Services	
Cadic Technologies S.A.	15818	Immobiliers S.A.	15839
Cadic Technologies S.A.	15818	Compliance Partners S.A.	15805
Café Chez Quim S.à r.l.	15818	Complus Holding S.A. SPF	15839
Caffè Valentino Centro Europa S.à r.l. ...	15818	Comprehensive Holdings Corporation	
Caimo S.à r.l.	15819	S.A., SPF	15839
Capital City Europe S.à r.l.	15819	Comptoir de la Toiture S.à r.l.	15840
Capitol Inquiry Services S.A.	15819	Concepteam S.A.	15806
CapMan Public Market Investment S.à r.l.		Construct-Design S.à r.l.	15840
.....	15804	Construction Nico MARECHAL S.à r.l. ..	15806
Caramba S.à r.l.	15821	ConvaTec Healthcare D S.à r.l.	15806
Carré Holding	15821	CorpSol Partners Holding	15806
Carrelage Michel Scanzano Sàrl	15822	CréaMark Concept	15807
CB Richard Ellis SPE II Co-Invest S.à r.l.		CréaMark Concept	15807
.....	15822	Entropia S.A.	15840
CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l.		Enyo Holding	15840
.....	15822	Quadrat Holding 3 SCA	15794
CCK Compta S.à r.l.	15822	Quilvest Private Equity	15807
Centerra Luxembourg (III) S.à r.l.	15805	Skype IP Holdco S.à r.l.	15824
Centerra Luxembourg (II) S.à r.l.	15804	Zaragoza (Pension) Lux S. à r. l.	15819

Blamar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 62.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000379/10.

(110212057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Blue Ringed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Basseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.813.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUE RINGED S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2012000381/11.

(110212719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Brasserie L'Empire S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 141.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000382/10.

(110212840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Quadrat Holding 3 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 165.549.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) "GS Lux Management Services S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Mr. Maxime NINO, manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

2) "Quadrat Holding 3", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by two members of its board of managers:

- Mr. Maxime NINO, manager, with professional address in Luxembourg and
- Mr. Fabrice HABLLOT, manager, with professional address in Luxembourg.

Such appearing parties, represented as said before, have decided to form amongst themselves a société en commandite par actions in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is existing among all shareholder(s) and all those who may become owners of the shares, a corporation in the form of a société en commandite par actions, under the name of "Quadrat Holding 3 SCA", société en commandite par actions (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Manager (as defined in article 10). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager of the Company.

II. Share Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at forty thousand Swiss francs (CHF 40,000.-) consisting of four million (4,000,000) shares of a par value of one cent Swiss franc (CHF 0.01) per share divided into three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,999,999) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and one (1) management share (the “Management Share”) (the Management Share and together with the Ordinary Shares, the “Shares”).

The Company shall have an authorized capital of one hundred and twenty-four million Swiss francs (124,000,000 CHF) represented by twelve billion four hundred million (12,400,000,000) shares having a par value of one cent Swiss franc (0.01 CHF) each.

The Manager is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders’ claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders in the manner required for amendment of these articles of association.

The Manager is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Manager of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Manager effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company’s management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 6. The Company may acquire and hold its own shares in accordance with the conditions and limits provided in the Luxembourg Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended (the “Law”).

Art. 7. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder of the Company. This register will contain all the information required by Article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name one single attorney to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

III. General Meeting of Shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out, or ratify acts relating to the operations of the Company. The Manager or the Supervisory Board (as defined in article 11) convenes the general meeting. It may also be convened at the request of shareholders representing at least 10% of the Company’s share capital.

Except in cases where other requirements are imposed by the Law, convening notices to shareholders shall be sent out by registered letter at least eight days before any general meeting to all registered shareholders. In addition, the shareholders may be informed of any such meetings by way of fax or electronic mail.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday in June at 2 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, fax, emails or any other similar means or communication. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication allowing such shareholder to be identified and permitting all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Except as otherwise required by the Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

IV. Management and Supervisory Board

Art. 10. The Company shall be managed by Quadrat Holding 3, predesignated (the “Manager”).

The Manager is jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

The Manager may also grant special powers by notarized proxy or power of attorney by private instrument.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the legal representatives of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 11. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the “Supervisory Board”), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

V. Accounting year, Balance

Art. 12. The accounting year of the Company is the calendar year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends on shares may be paid upon decision of the Manager in accordance with the Law.

VI. Liquidation

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator shall be appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution, and the shareholders shall determine such liquidator's powers and compensation. Repayments of capital or payment of proceeds from the liquidation that are distributable to shareholders shall be distributed pro rata to the total contributions (including capital and premium) made by each shareholder to the Company.

VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 15. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for by the Law.

VIII. Final Clause - Applicable Law

Art. 16. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory Provisions

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31 December 2012.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2013.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

- 1) The company GS Lux Management Services S.à r.l., predesignated: 3,999,999 Ordinary Shares of a par value of CHF 0.01.
- 2) The company Quadrat Holding 3, predesignated: 1 Management Share of a par value of CHF 0.01.

The shares are wholly paid up, so that the sum of forty thousand Swiss Francs (CHF 40,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand euro (€ 1,000.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting as shareholders representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

- 1) The number of persons appointed as members of the Supervisory Board is set at 3.
- 2) The following are appointed as members of the Supervisory Board for a period of 6 years:
 - a. Mr. Fabrice HABLOT, Director, born in Brest, France, on March 23, 1978, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;
 - b. Mr. Maxime NINO, Director, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;
 - c. Mrs. Nicole GÖTZ, Director, born in Brackenheim, Germany, on June 04, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- 3) The registered office of the Company is to be situated at Luxembourg, 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholders of the appearing persons, which are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residences, the proxyholders of the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) La Société GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Maxime NINO, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2) La société Quadrat Holding 3, une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représentée par deux membres de son conseil de gérance:

- Monsieur Maxime NINO, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, et
- Monsieur Fabrice HABLOT, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société en commandite par actions et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts.

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de «Quadrat Holding 3 SCA», société en commandite par actions (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du Gérant (tel que défini à l'article 10), des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg ville par décision du Gérant de la Société.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille francs suisses (40.000,- CHF) représenté par quatre millions (4.000.000) actions d'une valeur nominale d'un centime de francs suisses (0,01 CHF) chacune divisé en trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») (l'Action de Commandité et ensemble avec les Actions Ordinaire, les «Actions»).

La Société aura un capital social autorisé de cent vingt-quatre millions de francs suisses (124.000.000,- CHF) représenté par douze milliards quatre cent millions (12.400.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un cent de franc suisse (0,01 CHF) chacune. Le Gérant est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Gérant de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Gérant effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 6. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social de la Société un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

III. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale est convoquée par le Gérant ou le Conseil de surveillance (tel que défini à l'article 11). Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant 10% au moins du capital social.

Sauf dans les cas où la Loi prévoit d'autres conditions, les avis de convocation aux actionnaires doit être envoyés par lettre recommandée au moins huit jours avant toute assemblée générale à tous les actionnaires inscrits. En outre, les actionnaires pourraient être informés de ces réunions par voie de télécopie ou courrier électronique.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, fax, emails ou tout autre moyen similaire de communication une autre personne comme son mandataire. Tout actionnaire pourra participer à une assemblée des actionnaires via conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lequel cet actionnaire pourra être identifié et où toutes les personnes prenant part à cette réunion pourront s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou publication.

IV. Gérant et Conseil de Surveillance

Art. 10. La Société sera administrée par un Gérant Quadrat Holding 3, prédésigné (le «Gérant»).

Le Gérant est conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature représentants légaux du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

V. Exercice social, Bilan

Art. 12. L'exercice comptable de la Société est l'année civile.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Gérant, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le Gérant pourra décider de verser des dividendes intérimaires aux conditions légales.

VI. Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui constatera la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les remboursements de capital ou le paiement de l'actif distribuable aux actionnaires devront être distribués au prorata du total des contributions (incluant le capital et la prime) faites par chaque actionnaire à la Société.

VII. Modification des statuts

Art. 15. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

VIII. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en l'an 2013.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire les actions comme suit:

- 1) La société GS Lux Management Services S.à r.l., prédésignée: 3.999.999 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de CHF 0,01.
- 2) La société Quadrant Holding 3, prédésignée: 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de CHF 0,01.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de quarante mille francs suisses (40.000.- CHF) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt après la constitution de la Société, les parties comparantes, agissant comme actionnaires représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, déclarent qu'elles se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3.
2. Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une période de six ans:
 - a. Monsieur Fabrice HABLOT, Director, né à Brest, France, le 23 mars 1978, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b. Monsieur Maxime NINO, Director, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - c. Madame Nicole GÖTZ, Director, née à Brackenheim, Allemagne, le 4 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux représentants des parties comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les représentants des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NINO, F. HABLOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57208. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177890/428.

(110206992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Brasserie 1900 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 19, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 101.748.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000383/10.

(110211804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Brasserie 1900 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 19, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 101.748.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000384/10.

(110211805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Briarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.815.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRIARIUS S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2012000385/11.

(110212717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

BROADWAY PROPERTIES Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.718.

EXTRAIT

En date du 29 décembre 2011, l'associé commandité de Broadway Properties Partnership S.e.c.s. a approuvé la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «6 rue Adolphe à L-1116 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg».

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000387/14.

(110212746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Broadway Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.392.

EXTRAIT

En date du 29 décembre 2011, le gérant unique de Broadway Properties S.à r.l. a approuvé la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «6 rue Adolphe à L-1116 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg».

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000388/13.

(110212020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

BTG Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2012000389/13.

(110212396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Bureau Comptable Jans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 14, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.440.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000391/10.

(110213197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Bureau Kramp, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.803.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000392/9.

(110212254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Böhrs + Böhrs Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 137.162.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000393/10.

(110212483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

CapMan Public Market Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 143.172.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000396/10.

(110213098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Centerra Luxembourg (II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.733,60.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 135.632.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de Centerra Luxembourg (II) Sarl

Il résulte des résolutions de l'actionnaire signées le 12 décembre 2011 que:

Le gérant suivant est révoqué:

- Monsieur Freddy DIEBOLD

L'actionnaire décide de la nomination d'un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- PAUCHOT Sébastien, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France; domicilié professionnellement au 208 Val des Bons Malades, à L-2121 Luxembourg.

L'actionnaire confirme que les mandats de gérants de Monsieur Kuy Ly ANG et Monsieur Stephen DRIELSMA restent valides.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie CZAPLA-STOEHR.

Référence de publication: 2012000397/19.

(110212066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Chotebor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 109.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012000399/14.

(110212065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.733,60.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.631.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil De gérance de Centerra Luxembourg (III) Sarl

Il résulte des résolutions de l'actionnaire signées le 12 décembre 2011 que:

Le gérant suivant est révoqué:

- Monsieur Freddy DIEBOLD

L'actionnaire décide de la nomination d'un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- PAUCHOT Sébastien, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France; domicilié professionnellement au 208 Val des Bons Malades, à L-2121 Luxembourg.

L'actionnaire confirme que les mandats de gérants de Monsieur Kuy Ly ANG et Monsieur Stephen DRIELSMA restent valides.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie CZAPLA-STOEHHR.

Référence de publication: 2012000398/19.

(110212067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.986.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000401/10.

(110212084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Co&Co Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3354 Leudelange, 26, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 142.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000403/9.

(110212734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Compliance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Héienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.183.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000404/10.

(110211882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Concepteam S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.061.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 décembre 2011:

- de transférer le siège social de la société au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat;
- de nommer Fin-Contrôle S.A. ayant son siège social au 12 rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B42.230 en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012000405/19.

(110213164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Construction Nico MARECHAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Construction Nico MARECHAL SARL

Référence de publication: 2012000406/10.

(110211766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

ConvaTec Healthcare D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.177.883,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000407/10.

(110213063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

CorpSol Partners Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000408/10.

(110211949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

CréaMark Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 79.794.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 décembre 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2011, relation: LAC/2011/56637, que Monsieur Freddy BOLOGNA, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 19 mars 1970, demeurant à B-6717 Heinstert, 128, route de Habay a été nommé représentant permanent de la société anonyme "Electricity Application Luxembourg", en abrégé "EAL", établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149086.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000410/16.

(110211858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

CréaMark Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012000412/14.

(110211996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Quilvest Private Equity, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 165.532.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Maître Frédéric Clasen, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of

(i) Quilvest Private Equity Madeira – SGPS, LDA., a company incorporated under the laws of Madeira, having its registered office at Rua da Carreira 115/117, parish, Sao Pedro, district of Funchal, Madeira, registered before the Commercial Registry of Madeira Free Trade Zone under registration number and tax code 511 248 920 (the "Company") pursuant to a power of attorney granted by the sole director of the Company pursuant to an extract of the resolution of the sole director of the Company dated 9 December 2011, a copy of the extract after being signed *ne varietur* by the appearing person and by the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities and of

(ii) Quilvest Europe S.A., a société anonyme having its registered office in L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 36012, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), and pursuant to a power of attorney granted by the board of directors of the Sole Shareholder pursuant to written resolution of the board of directors of the Sole Shareholder dated 9 December 2011, a copy of an extract of which after being signed *ne varietur* by the appearing person and by the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities.

The appearing person requested the undersigned notary to record the following:

(1) The Company was incorporated on 24 November 2004 (under the name of Quilvest Private Equity Madeira – SGPS, LDA.) as a limited liability company, pursuant to Madeira laws.

(2) On 9 December 2011, the Sole Shareholder adopted a resolution in writing (the “Resolution”), a copy of an extract of which (translated into English) signed *ne varietur* by the appearing person and by the undersigned notary shall remain annexed to this present deed and will be submitted together with it to the formality of registration.

(3) In this Resolution adopted by the Sole Shareholder of the Company on 9 December 2011 in accordance with the requirements of the laws of Madeira and the articles of association of the Company, it was resolved to transfer the registered office and central administration (head office) of the Company to Luxembourg and to cease to be in the form of a limited liability company in Madeira and continue the Company as a *société à responsabilité limitée* under the laws of Luxembourg (without dissolution and with the continuation of the legal personality), thus changing the nationality of the Company into that of a Luxembourg company, such transfer to become effective on the date hereof. The resolutions taken in the Resolution of the Company comprise the following:

(VII) Now, therefore, it is hereby RESOLVED:

[...]

VII.1.3. THAT, upon recommendation of the Sole Director, the Company cease to be in the form of a limited liability company in Madeira and continue as a *société à responsabilité limitée* under the laws of Luxembourg, as of the date determined by the Sole Director or its duly authorised delegates, which date is the date these resolutions are recorded in front of a Luxembourg public notary (the “Effective Date”), by transferring its registered office and central administration (head office) to Luxembourg and changing its nationality to Luxembourg;

VII.2. THAT the Sole Director’s Report dated 9 December 2011 in respect of the net assets value of the Company and the amount of its issued and fully paid-up share capital, a copy of which is attached hereto and the conclusion of which is set forth below, is acknowledged;

Conclusion:

“In view of the above the sole director of the Company confirms that as at 30 November 2011 the realised (fully issued and paid-up) share capital of the Company is equal to € 235 311 312 (which corresponds to USD 315,740,718 on the basis of an exchange rate of 1.3418 EUR/USD as at 30 November 2011) and that the net assets of the Company are equal to the own funds of the Company (which include the share capital and negative retained earnings and results), which amount to € 221,677,855.62 (which corresponds to USD 297,447,346.67 on the basis of an exchange rate of 1.3418 EUR/USD as at 30 November 2011).”

VII.3. THAT, upon recommendation of the Sole Director and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Company change its name from “Quilvest Private Equity Madeira – SGPS, LDA.” to “Quilvest Private Equity”;

VII.4. THAT, effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Company’s registered office be fixed in Luxembourg at 84, Grand-Rue, L-1660, Luxembourg;

VII.5. THAT, upon recommendation of the Sole Director and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the object clause of the Company is to read as follows:

“The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise including in securities and other assets representing risk capital and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities’ benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.”

VII.6. THAT, upon recommendation of the Sole Director and immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the articles of association as set out below (the “Articles”) be adopted as the Articles of the Company in replacement of the existing articles of association of the Company;

VII.7. THAT, on the Effective Date the Company shall convert its current share capital amounting to € 235,311,312 as at 30 November 2011 into USD (on the basis of the exchange rate of 1.3418 EUR/USD as at 30 November 2011) so that the Company shall have an issued share capital of USD 315,740,718 represented by 315,740,718 fully paid shares each with a nominal value of USD 1 and with such rights and obligations as set forth in the Articles;

VII.8. THAT for statutory purposes the current financial year shall end on the date prior to the Effective Date and the next financial year of the Company shall begin on the Effective Date and end on 31 December 2012, and thereafter the accounting year of the Company be from 1st January of each year to 31st December of the same year;

VII.9. THAT upon recommendation of the Sole Director and effective as of the Effective Date, the functional currency of the Company shall be United States Dollars.

VII.10. THAT, upon recommendation of the Sole Director, the Sole Director ne and hereby has resigned from his duty and effective as of the Effective Date, the board of managers of the Company shall be composed of five (5) members and the following persons be and each of them hereby is appointed as a manager of the Company for a term ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company of the year ending 31 December 2012:

Name	Professional Address	Date of Birth	Place of Birth (city and country)
Abouchalache Michel	243, Boulevard Saint Germain 75007 Paris	31.10.1964	Beyrouth Liban
Dine Daniel	84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg	12.05.1971	Thionville France
Lachaise Jean-Benoit	84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg	16.04.1965	Villers, Semeuse France
Le Ruyet Jean-François	243, Boulevard Saint Germain 75007 Paris	26.09.1967	Lorient France
Triestini Eric	84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg	03.02.1973	Longeville-Lès-Metz France

VII.11. THAT effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the mandate of the current auditors of the Company is terminated and KPMG Luxembourg is appointed as approved statutory auditor (réviseur d’entreprises agréé) of the Company for the period starting on the date of the recording of the present resolution by notarial deed in Luxembourg and ending at the general meeting of shareholders approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 31st December 2012;

(4) Consequentially, the Company now continues as a société à responsabilité limitée under the name of “Quilvest Private Equity” with registered office at 84, Grand-Rue, L-1660, Luxembourg and is governed by the laws of Luxembourg and the Articles as set forth below, and with such rights and obligations as set forth in the Articles; and with the board of managers and approved statutory auditor (réviseur d’entreprises agréé) as set forth in the resolutions above, each of which upon the recording of the present deed come into full force and effect.

(5) In accordance with the resolution adopted under VII.6 above, the Articles of the Company shall be read as follows:
Quilvest Private Equity

RESTATED ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Quilvest Private Equity” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise including in securities and other assets representing risk capital and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an direct or indirect interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at three hundred fifteen million seven hundred forty thousand seven hundred and eighteen USD (USD 315,740,718) divided into three hundred fifteen million seven hundred forty thousand seven hundred and eighteen shares (315,740,718) with a nominal value of one USD (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening

notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (included by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will always be bound against third parties by the signature of a single manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by one of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

(6) That the appearing person who requests the notary to record the above by notarial deed, acts pursuant to the mandate conferred upon him/her by the above resolutions of the sole director and the Sole Shareholder of the Company held on 9 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately seven thousand euro.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Frédéric Clasen, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que représentant de

(i) Quilvest Private Equity Madeira – SGPS, LDA. une société constituée en vertu des lois de Madère, ayant son siège social à Rua da Carreira 115/117, parish, Sao Pedro, district du Funchal, Madeira, immatriculé auprès du Registre de Commerce de Madère Zone de Libre Echange sous le numéro et code taxe 511 248 920 (la «Société») en vertu d'un pouvoir lui conféré par l'administrateur unique de la Société en vertu d'un extrait de la résolution de l'administrateur unique de la Société daté du 9 décembre 2011, une copie duquel extrait après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement et de

(ii) Quilvest Europe S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B 36012, étant l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique»), et en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration de l'Actionnaire Unique en vertu de résolutions écrites du conseil d'administration de la l'Actionnaire Unique datées du 9 décembre 2011, une copie desquelles après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(1) La Société a été constituée le 24 novembre 2004 (sous la dénomination de Quilvest Private Equity Madeira – SGPS, LDA.) sous la forme d'une société à responsabilité limitée, conformément aux lois de Madère.

(2) Le 9 décembre 2011, l'Actionnaire Unique a adopté une résolution écrite (la «Résolution»), une copie de l'extrait de laquelle résolution (traduite en anglais) signée ne varietur à l'attention du comparant par le notaire soussigné restera annexée au présent acte et sera soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

(3) Par ladite Résolution adoptée par l'Actionnaire Unique de la Société le 9 décembre 2011 conformément aux exigences des lois de Madère et des statuts de la Société, il a été décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au Luxembourg et de cesser d'exister sous la forme d'une société à responsabilité limitée à Madère et de continuer d'exister comme société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sans dissolution et avec maintien de la personnalité juridique), ainsi, changeant la nationalité de la Société qui deviendra luxembourgeoise, ce transfert entrant en vigueur à la date du présent acte. Les résolutions adoptées et contenues dans la Résolution de la Société comprennent ce qui suit:

(VII) Il a donc, par la présente, été DECIDE:

[...]

VII.1.3. QUE sur recommandation de l'Administrateur Unique, la Société cessera d'exister sous la forme d'une société à responsabilité limitée à Madère et continuera d'exister en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à la date fixée par l'Administrateur Unique ou ses délégués dûment autorisés, laquelle date constitue la date à laquelle les présentes résolutions sont actées devant notaire (la «Date Effective»), par le transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale au Luxembourg et le changement de nationalité pour devenir luxembourgeoise;

VII.2. QU'il a, par la présente, été pris connaissance du Rapport de l'Administrateur Unique du 9 décembre 2011 ayant trait à la valeur nette d'inventaire de la Société et le montant du capital souscrit et entièrement libéré et dont la conclusion se lit comme suit;

Conclusion:

«Au vue de ce qui précède, l'administrateur unique de la Société confirme qu'au 30 novembre 2011 le capital réalisé (entièrement émis et libéré) est égal à € 235.311.312 (ce qui correspond à USD 315.740.718 sur base d'un taux d'échange de 1,3418 EUR/USD au 30 novembre 2011) et que les actifs nets de la Société sont égaux aux fonds propres de la Société (qui incluent le capital social ainsi que les reports à nouveau et résultats négatifs), qui s'élèvent à € 221.677.855,62 (ce qui correspond à USD 297.447.346,67 sur base d'un taux d'échange de 1,3418 EUR/USD au 30 novembre 2011)».

VII.3. QUE sur recommandation de l'Administrateur Unique et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, la Société changera sa dénomination de «Quilvest Private Equity Madeira – SGPS, LDA.» en «Quilvest Private Equity»;

VII.4. QU'au moment de l'entrée en vigueur de la Migration vers le Luxembourg en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, le siège social de la Société sera fixé à Luxembourg au 84, Grand-Rue, L1660 Luxembourg;

VII.5. QUE sur recommandation de l'Administrateur Unique et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, la clause relative à l'objet de la Société aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise y compris dans des valeurs mobilières ou autres biens représentant du capital risque et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

VII.6. QUE sur recommandation de l'Administrateur Unique et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, les statuts de la Société, tels que repris ci-dessous (les «Statuts») seront adoptés en tant que Statuts de la Société en remplacement des statuts actuels de la Société;

VII.7. QU'à la Date Effective, la Société convertira le capital social actuel de la Société s'élevant au 30 novembre 2011 à € 235.311.312 en USD (sur base d'un taux d'échange de 1,3418 EUR/USD au 30 novembre 2011) de manière à ce que le capital social émis de la Société s'élèvera à USD 315.740.718 représenté par 315.740.718 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de USD 1 chacune et auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts;

VII.8. QU'à des fins légales, l'actuel exercice financier se terminera à une date antérieure à la Date Effective et le prochain exercice financier de la Société commencera la Date Effective et se terminera le 31 décembre 2012. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année;

VII.9. QUE sur recommandation de l'Administrateur Unique et avec effet à la Date Effective, la devise fonctionnelle de la Société sera le Dollar des Etats-Unis d'Amérique;

VII.10. QUE sur recommandation de l'Administrateur Unique, l'Administrateur Unique démissionne de ses fonctions et avec effet à la Date Effective, le conseil de gérance de la Société sera composé de cinq (5) membres et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour un mandat se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels, le 31 décembre 2012:

Nom	Adresse professionnelle	Date de naissance	Lieu de naissance (ville et pays)
Michel Abouchalache	243, Boulevard Saint Germain, F-75007 Paris, France	31.10.1964	Beyrouth, Liban
Daniel Dine	84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg	12.05.1971	Thionville, France
Jean-Benoît Lachaise	84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg	16.04.1965	Villers, Semeuse, France
Jean-François Le Ruyet	243, Boulevard Saint Germain, F-75007 Paris, France	26.09.1967	Lorient, France
Eric Triestini	84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg	03.02.1973	Longeville-Lès-Metz, France

VII.11. QU'au moment de l'entrée en vigueur de la Migration vers le Luxembourg en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, le mandat des réviseurs actuels de la Société est résilié et KPMG Luxembourg, est nommé aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période débutant au jour de la constatation de la présente résolution par acte notarié à Luxembourg et se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les états financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012;

(4) Par conséquent, la Société à présent continue d'exister en tant que société à responsabilité limitée sous la dénomination «Quilvest Private Equity» ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg et est régie par les lois luxembourgeoises et les Statuts, tels qu'exposés ci-dessous, et avec les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts; et avec le conseil de gérance et les réviseurs d'entreprises agréés tel que repris dans les résolutions ci-dessus, la date d'entrée en vigueur étant celle de l'enregistrement du présent acte.

(5) En accord avec la résolution adoptée sous VII.6 ci-dessus, les Statuts de la Société auront la teneur suivante:

Quilvest Private Equity

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Quilvest Private Equity» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 17. Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres

entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise y compris dans des valeurs mobilières ou autres biens représentant du capital risque et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent quinze millions sept cent quarante mille sept cent dix-huit USD (USD 315.740.718) divisé en trois cent quinze millions sept cent quarante mille sept cent dix-huit (315.740.718) parts sociales d'une valeur nominale d'un USD (USD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais révocables avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera toujours engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un seul gérant. Par ailleurs, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'as-

semblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

(6) Le comparant, qui requiert le notaire d'acter ce qui précède, agit en vertu d'un mandat qui lui est conféré par les résolutions ci-dessus de l'Administrateur Unique et de l'Actionnaire Unique de la Société tenues le 9 décembre 2011.

Dépenses

En conséquence des résolutions ci-dessus, les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à approximativement sept mille euros.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné y avons apposé notre signature et notre sceau à Luxembourg-Ville date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. CLASEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16912. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011177891/593.

(110206550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Cad Concepts International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012000414/11.

(110212002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Cadic Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 148.886.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000415/9.

(110212155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Cadic Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 148.886.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000416/9.

(110212158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Café Chez Quim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Niedercorn, 58, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 62.585.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Niedercorn, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000417/10.

(110213247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Caffè Valentino Centro Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 72.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000418/9.

(110212150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Caimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 99.164.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000419/10.

(110212478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Capital City Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.677.

Extrait des résolutions prises par le gérant de la société en date du 23 décembre 2011

Le 23 décembre 2011, le Gérant de Capital City Europe S.à.r.l. ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- De transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 23 décembre 2011;

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012000421/14.

(110212194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Capitol Inquiry Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 144.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000422/9.

(110212047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Capitol Inquiry Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 144.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000423/9.

(110212048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Zaragoza (Pension) Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.400.

In the year two thousand eleven, on the second day of the month of December.

Before Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

NEW IRELAND ASSURANCE COMPANY PLC, having its registered office at 11-12 Dawson Street, Dublin 2, Ireland, duly represented by Mr Johannes RENKES, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and dated on August 18, 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requests the undersigned notary to enact the following:

- That the company Zaragoza (Pension) Lux S. à r. l., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 137400, was incorporated on the 22nd day of February 2008 by deed of Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1006 of 23 April 2008, (the "Company");

- That it is the sole member of the company Zaragoza (Pension) Lux S. à r. l. and holds all the corporate units representing the whole corporate capital of the Company.

All this being declared, the appearing party, holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the Company, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, it is decided to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, it is decided to appoint as liquidator:

Mr Barry BROSNAN, born in Dublin on 4th November 1969, residing professionally at 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

NEW IRELAND ASSURANCE COMPANY PLC, ayant son siège social au 11-12 Dawson Street, Dublin 2, Irlande, ici représentée par Monsieur Johannes RENKES, employé privé, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et datée du 18 août 2011.

Cette procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société Zaragoza (Pension) Lux S. à r. l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 137400, a été constituée en date du 22 février 2008 suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1006 du 23 avril 2008, (la «Société»);

- Qu'elle est l'associé unique de la société Zaragoza (Pension) Lux S. à r. l. et détient toutes les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, il est décidé de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Barry BROSNAN, né à Dublin le 4 novembre 1969, domicilié professionnellement au 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du présent acte à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RENKES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54011. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2011181109/103.

(110211381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Caramba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 84.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000424/10.

(110212671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Carré Holding, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 108.318.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012000425/11.

(110212976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Carrelage Michel Scanzano Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 63.458.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000426/10.

(110212484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

CB Richard Ellis SPE II Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.736.

La dénomination sociale de la société à responsabilité limitée «CB Richard Ellis Investors S.a r.l.», laquelle est gérante de la Société, a change en «CBRE Global Investors Luxembourg S.a r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012000427/12.

(110212675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.841.419,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.038.

La dénomination sociale de la société à responsabilité limitée «CB Richard Ellis Investors S.a r.l.», laquelle est gérante de la Société, a change en «CBRE Global Investors Luxembourg S.a r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012000428/12.

(110212676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

CCK Compta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000429/9.

(110211885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Centex Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 86.214.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000430/9.

(110212269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Centramat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 14.029.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000431/10.

(110211797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Ceris Commerz Consult S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 36.099.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000432/9.

(110212147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Ceris Commerz Consult S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 36.099.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000433/9.

(110212148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Cialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 33.089.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000434/10.

(110212476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

CIM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.000.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CIM ADVISORY S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 2011 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
 Pour la société
 Un mandataire

Référence de publication: 2012000435/20.

(110213142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Cima Claddings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 141.908.

Par décision du Conseil d'Administration du 21 décembre 2011, Monsieur Eckart VOGLER, né le 24/10/1970 à Bremen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Michel THILL démissionnaire avec effet au 9 décembre 2011.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 29 DEC. 2011.

Pour: CIMA CLADDINGS

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2012000436/17.

(110211747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Skype IP Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 165.581.

—
 STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of December.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Skype Global S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand United-States Dollars (USD 50,000.-), with its registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.496, (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Me Philip BASLER-GRETIC, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 December 2011,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated above, has requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of Skype IP Holdco Limited, an exempted company incorporated in Bermuda, in process of discontinuing from Bermuda pursuant to the Bermuda Companies Act 1981, as amended, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 45902(the «Company»).

II. The Sole Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Acknowledgement of (i) the unanimous written resolutions of the directors of the Company dated 15 December 2011 and (ii) the decisions taken by the board of directors of the Company held in Ireland on 14 December 2011 regarding the transfer of the registered office, the central administration and the tax residence of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

2 Transfer of the registered office, the central administration and the tax residence of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

3 Adoption of the Luxembourg nationality and submission of the Company to Luxembourg laws, adoption of the legal form of a «société à responsabilité limitée» and change of the Company's name to «Skype IP Holdco S.à r.l.».

4 Subdivision of the existing share capital of the Company into shares having a par value of one United-States Dollar (USD 1.-) each and acknowledgement that the current share capital of the Company amounting to twelve thousand United-States Dollars (USD 12,000.-) composed of one thousand (1,000) shares with a par value of twelve United-States Dollars (USD 12.-) each, is therefore composed of twelve thousand (12,000) shares with a par value of one United-States Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges.

5 Approval of an opening balance sheet of the Company as at 15 December 2011 and a directors' certificate with respect to this opening balance sheet.

6 Increase of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-eight thousand United-States Dollars (USD 1,988,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand United-States Dollars (USD 12,000.-) to an amount of two million United-States Dollars (USD 2,000,000.-) by issuance of one million nine hundred eighty-eight thousand (1,988,000) new shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, to be entirely subscribed and fully paid by the Sole Shareholder by incorporation of an amount of one million nine hundred eighty-eight thousand United-States Dollars (USD 1,988,000.-) out of the available share premium account of the Company.

7 Subject to the above increase of the share capital, acknowledgement that the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to the Company's issued share capital of two million United-States Dollars (USD 2,000,000.-), and subsequently that the Company complies with the Luxembourg statutory requirements of the minimum share capital applicable for a société à responsabilité limitée.

8 Complete restatement of the Company's articles of association in order to comply with Luxembourg laws in this respect.

9 Determination of the registered office at 23-29, Rives de Clausen, L2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

10 Setting of the number of managers of the Company at three (3) and re-appointment of the former directors of the Company as managers of the Company for unlimited duration as follows:

- Mr Benjamin Owen Orndorff,
- Mr Keith Ranger Dolliver, and
- Mr Thierry Fromes.

III. The undersigned notary has received an opinion from a Bermuda legal counsel stating among others that the laws of Bermuda permit the Company to discontinue under the laws of Bermuda and continue in Luxembourg, without dissolution of the Company.

IV. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge (i) the unanimous written resolutions of the directors of the Company dated 15 December 2011 and (ii) the decisions taken by the board of directors of the Company held in Ireland on 14 December 2011 which resolved, among others:

- to transfer the registered office, the central administration and the tax residence of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the condition that the currently issued capital of the Company be increased by an amount of one million nine hundred eighty-eight thousand United-States Dollars (USD 1,988,000),

- to set the date of effectiveness of the transfer of the registered office, the central administration and the tax residence of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

Said resolutions of the directors of the Company after signature ne varietur by the proxyholder and the notary will remain attached to the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office, the central administration and the tax residence of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge that as a result of the above transfer, the Company shall be managed from Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved that as a consequence of the above transfer, the Company shall adopt the Luxembourg nationality, shall be submitted to Luxembourg laws and shall adopt the legal form of a «société à responsabilité limitée».

The Sole Shareholder further resolved that the Company will change its name to «Skype IP Holdco S.à r.l.».

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to subdivide the existing share capital of the Company into shares having a par value of one United-States Dollar (USD 1.-) each and acknowledge that the current share capital of the Company amounting to twelve thousand United-States Dollars (USD 12,000.-) composed of one thousand (1,000) shares with a par value of twelve United-States Dollars (USD 12.-) each, is therefore composed of twelve thousand (12,000.-) shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve an opening balance sheet of the Company as at 15 December 2011 prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Luxembourg, and a directors' certificate dated 15 December 2011, with respect to this opening balance sheet.

Said opening balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledged that pursuant to the above opening balance sheet and directors' certificate, the Company's assets and liabilities amount does not correspond at least to the minimum share capital of a Luxembourg société à responsabilité limitée, as required under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and therefore resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-eight thousand United-States Dollars (USD 1,988,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand United-States Dollars (USD 12,000.-) to an amount of two million United-States Dollars (USD 2,000,000.-) by issuance of one million nine hundred eighty-eight thousand (1,988,000) new shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, to be entirely subscribed and fully paid by the Sole Shareholder by incorporation of an amount of one million nine hundred eighty-eight thousand United-States Dollars (USD 1,988,000.-) out of the available share premium account of the Company.

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as above mentioned, declared to subscribe entirely to the one million nine hundred eighty-eight thousand (1,988,000) new shares, with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each and to fully pay up these one million nine hundred eighty-eight thousand (1,988,000) new shares by incorporation of an amount of one million nine hundred eighty-eight thousand United-States Dollars (USD 1,988,000.-) out of the available share premium account of the Company to the Company's share capital.

Proof of the existence of sufficient share premium has been submitted to the undersigned notary.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge that following the above increase of the share capital, and as further described in pro forma accounts prepared by the directors as at 15 December 2011, the Company's assets and liabilities amount corresponds at least to the Company's issued share capital of two million United-States Dollars (USD 2,000,000.-), and subsequently resolved to acknowledge that the Company complies with the Luxembourg statutory requirements of the minimum share capital applicable for a société à responsabilité limitée.

Said pro forma accounts, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to proceed with a complete restatement of the Company's articles of association in order comply with Luxembourg laws in this respect. The Sole Shareholder resolved that the articles of association will henceforth read as follows and will be worded in English to be followed by a French translation whereby the English text shall prevail in case of divergences between the English and the French text:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Skype IP Holdco S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of

communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may invest in, acquire through contributions, firm purchases, options or in any other way, manage, develop and hold patents, copyrights, trade marks, licenses and any other form of intellectual property rights, to license the right to use them, to sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of intellectual property rights.

The Company may also invest in, acquire, manage and dispose of real estate or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Association.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at [two million United-States Dollars (USD 2,000,000.-)] divided into [two million (2,000,000)] shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the any of the Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any of the Managers.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed

for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transparts sociales between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more supervisory auditors who need not be shareholders themselves.

The supervisory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolved to fix the address of the registered office of the Company at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolved to set the number of managers of the Company at three (3) and to re-appoint the former directors of the Company as managers of the Company as follows:

- Mr Benjamin Owen Orndorff, lawyer born on 7 September 1971 in Fort Benning in the state of Georgia (USA), with professional address at One Microsoft Way, Redmond WA 98052, USA, as manager of the Company for unlimited duration;

- Mr Keith Ranger Dolliver, lawyer, born on 12 January 1963, in Washington (USA), with professional address at One Microsoft Way, Redmond, WA 98052, USA, as manager of the Company for unlimited duration; and

- Mr Thierry Fromes, business executive, born on 20 February 1965 in Luxembourg, with professional address at 20, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, as manager of the Company for unlimited duration.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge that the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- Mr Benjamin Owen Orndorff, manager
- Mr Keith Ranger Dolliver, manager; and
- Mr Thierry Fromes, manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Skype Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.-), ayant son siège social au 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.496 (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Maître Philip BASLER-GRETIC, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2011.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique est le seul associé de Skype IP Holdco Limited, an exempted company constituée aux Bermudes, actuellement en cours de cessation d'activité aux Bermudes, conformément au Companies Act 1981, tel que modifié, des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street Hamilton HM 11, Bermudes et immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 45902 (la «Société»).

II. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Constatation (i) des résolutions écrites unanimes prises par les administrateurs de la Société le 15 décembre 2011 et (ii) des décisions prises par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 14 décembre 2011 en Irlande concernant le transfert du siège social, de l'administration centrale et de la résidence fiscale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

2 Transfert du siège social, de l'administration centrale et de la résidence fiscale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

3 Adoption de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la Société aux lois du Luxembourg, adoption de la forme juridique d'une «société à responsabilité limitée» et changement du nom de la Société en «Skype IP Holdco S.à r.l.».

4 Subdivision capital social existant de la Société en parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique de (USD 1.-) chacune et constatation que le capital social actuel de la Société s'élevant à douze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.000,-) composé de mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12,-) chacune, est dorénavant composé de douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges.

5 Approbation d'un bilan intérimaire de la Société au 15 décembre 2011 et d'un certificat des administrateurs relatif à ce bilan intérimaire.

6 Augmentation du capital en parts sociales de la Société d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.988.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.000,-) à un montant de deux millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000.000,-), par émission de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille (1.988.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), chacune à souscrire et libérer entièrement par l'Associé Unique par incorporation d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.988.000,-) prélevée sur le compte de prime d'émission disponible de la Société.

7 Sous réserve de l'augmentation de capital social susvisée, constatation que la valeur des actifs et passifs de la Société correspond au moins au capital social de la Société qui s'élève à deux millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000.000,-), et par conséquent, que la Société remplit les exigences réglementaires luxembourgeoises concernant le capital social minimum applicable à une société à responsabilité limitée.

8 Refonte complète des statuts afin de se conformer à la législation luxembourgeoise en la matière.

9 Fixation du siège social au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

10 Fixation du nombre de gérants de la Société à trois (3) et renouvellement du mandat des anciens administrateurs de la Société en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée comme suit:

- Mr Benjamin Owen Orndorff,
- Mr Keith Ranger Dolliver, and
- Mr. Thierry Fromes.

III. Le notaire soussigné a reçu un avis d'un conseiller juridique des Bermudes indiquant entre autres que les lois des Bermudes permettent à la Société de cesser aux Bermudes et à continuer au Luxembourg, sans dissoudre la Société.

IV. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de constater (i) les résolutions écrites unanimes prises par les administrateurs de la Société le 15 décembre 2011 et (ii) les décisions prises par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 14 décembre 2011 en Irlande, et qui prévoient entre autres:

- de transférer le siège social, l'administration centrale et la résidence fiscale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la condition que le capital social actuel de la Société soit augmenté d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.988.000,-),

- d'établir la date du transfert du siège social, de l'administration centrale et de la résidence fiscale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Ces résolutions des administrateurs de la Société, après signature ne variateur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social, l'administration centrale et la résidence fiscale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

L'Associé Unique a décidé de constater qu'en conséquence du transfert susvisé, la Société sera dirigé du Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé qu'en conséquence du transfert susvisé, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, se soumet aux lois du Luxembourg et adopte la forme juridique d'une «société à responsabilité limitée».

L'associé unique a ensuite décidé que la Société changera son nom en «Skype IP Holdco S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de subdiviser le capital social existant de la Société en parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et constate que le capital social actuel de la Société s'élevant à douze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.000,-) actuellement composé de mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.-) chacune est dorénavant composé de douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver un bilan initial de la Société au 15 décembre 2011 préparé conformément aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg et un certificat des administrateurs relatif à ce bilan intérimaire.

Ledit bilan intérimaire, après avoir été signé ne variateur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être pour être enregistré avec lui.

Sixième résolution

L'Associé Unique a constaté qu'en vertu du bilan initial et du certificat des administrateurs susvisés, le montant des actifs et passifs de la Société ne correspond pas au moins au capital social minimum d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, tel que prévu par les lois du Grand Duché du Luxembourg et par conséquent a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.988.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.000,-) à un montant de deux millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000.000,-), par émission de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille (1.988.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), chacune, à souscrire et libérer entièrement par l'Associé Unique par incorporation d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.988.000,-) prélevé sur le compte de prime d'émission disponible de la Société.

Alors, l'Associé Unique, représenté comme ci-dessus mentionné, a déclaré souscrire entièrement à un million neuf cent quatre-vingt-huit mille (1.988.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune et de libérer entièrement ces un million neuf cent quatre-vingt-huit mille (1.988.000) nouvelles parts sociales par prélèvement d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.988.000,-) prélevé sur le compte de prime d'émission disponible de la Société au capital social de la Société.

Preuve de l'existence d'une prime d'émission suffisante a été soumise au notaire soussigné.

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de reconnaître que suite à l'augmentation du capital social ci-dessus, et comme il est décrit dans les comptes intermédiaires préparés par les administrateurs au 15 décembre 2011, le montant des actifs et passifs de la société correspond au moins au capital social souscrit de la Société qui s'élève à deux millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000.000,-), et par conséquent a décidé de constater que la Société, la Société remplit les exigences légales luxembourgeoises concernant le capital social minimum applicable à une société à responsabilité limitée.

Ces comptes intermédiaires, après avoir été signés ne variateur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront attachés au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de procéder à une refonte complète des statuts afin de se conformer à la législation luxembourgeoise en la matière. L'Associé Unique a décidé que les statuts seront dorénavant lus comme suit et seront rédigés en anglais suivi d'une traduction française la version anglaise faisant foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, (les «lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Skype IP Holdco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut investir, acquérir par contribution, acquisition d'entreprises, prise d'option ou toute autre manière gérer, développer et maintenir des brevets, copyrights, marques, licences et toute autre forme de droits de propriété intellectuelle, d'accorder une licence ou le droit de les utiliser, de les vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, selon les considérations que la Société jugera convenables, et de sous-traiter la gestion et le développement des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut également investir dans, acquérir, gérer et aliéner des immobiliers ou tout autre bien meuble ou immeubles de toute nature ou forme.

La Société peut emprunter n'importe quel type ou forme d'obligations privées émises, des notes ou tout autre instruments de dette ainsi que des bons de souscription ou d'autres droits de souscription d'parts sociales.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à deux millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000.000,-) divisé en deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés, aux réviseurs d'entreprise indépendants ou aux commissaires aux comptes relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront dans la ville de Luxembourg ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix de chaque catégorie de Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par chacun des Gérants.

Art. 14. Frais de Gestion et Dépenses. Sous réserve d'approbation par l'associé(s), le(s) gérant(s) peut recevoir une commission de gestion en ce qui concerne l'exécution de la gestion de la Société et peut, en outre, se faire rembourser tous autres frais engendrés par rapport à la gestion ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou par consentement mutuel.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé, afin de le représenter à une assemblée générale des associés.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Neuvième résolution

L'Associé Unique a décidé de fixer l'adresse du siège social de la Société au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dixième résolution

L'Associé Unique a décidé de fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3) et de renommer les anciens administrateurs de la Société en tant que gérants de la Société comme suit:

- Monsieur Benjamin Owen Orndorff, juriste, né le 7 septembre 1971 à Fort Benning, Etat de Géorgie (USA), domicilié professionnellement à One Microsoft Way, Redmond WA 98052, USA, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée;
- Monsieur Keith Ranger Dolliver, juriste, né le 12 janvier 1963, à Washington (USA), domicilié professionnellement à One Microsoft Way, Redmond, WA 98052, USA, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée; et
- Monsieur Thierry Fromes, dirigeant d'entreprise, né le 20 février 1965 à Luxembourg, domicilié professionnellement à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée.

L'Associé Unique a décidé de constater que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Mr Benjamin Owen Orndorff, gérant
- Mr Keith Ranger Dolliver, gérant, et
- Mr Thierry Fromes, gérant.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte son évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'un version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. BASLER-GRETIC, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2011. Relation: RED/2011/2796. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177943/801.

(110207795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Color Code Companies, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7762 Bissen, 31, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 151.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000441/9.

(110211890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Comod, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 17.381.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012000442/12.

(110212674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Compagnie Luxembourgeoise de Services Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 56.314.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000443/10.

(110212083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Complus Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000444/10.

(110212698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Comprehensive Holdings Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 9.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012000445/15.

(110211966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Comptoir de la Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 27.720.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 29 décembre 2011.

Pour *COMPTOIR DE LA TOITURE SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2012000446/13.

(110212246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Construct-Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 136, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.185.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000447/9.

(110212120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Entropia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 94.081.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012000512/12.

(110212204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Enyo Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 109.002.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012000513/12.

(110212205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.
